

# Mémo de la VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience – **VAE** – permet de valoriser les connaissances, compétences et aptitudes acquises lors de vos activités personnelles et professionnelles en vue d'obtenir une **certification professionnelle reconnue par l'Etat** (diplôme, CQP ou titre).

C'est une démarche officielle instaurée par la loi du 17 janvier 2012.

## A qui s'adresse la VAE ?

Toute personne engagée dans la **vie active** peut prétendre à faire reconnaître son expérience, quel que soit son statut (demandeur d'emploi, salarié, autoentrepreneur, bénévole...).

## Quelles sont les conditions ?

Le candidat doit pouvoir justifier d'**une année minimum d'expérience** en lien avec la certification visée.

Les temps de formation initiale ou continue en milieu professionnelle sont pris en compte.

La procédure de VAE est gérée par l'organisme qui délivre la certification souhaitée (Etat, CPNE...)

## Comment financer sa VAE ?

La VAE est inscrite dans le champ de la formation professionnelle continue et peut donc faire l'objet d'une **prise en charge** professionnelle.

Salariés/intermittents relevant du spectacle vivant : AFDAS

Demandeurs d'emploi : Pôle Emploi, Région  
Agents publics territoriaux : contacter le CNFPT  
Non-salariés : votre OPCA

## Quelles sont les étapes ?

Etape 1 : Définition du projet et informations/conseils

Etape 2 : Recevabilité du dossier

Etape 3 : Préparation de la validation

Etape 4 : Evaluation finale et validation

Un **accompagnement** est possible pour tout ou partie de la VAE.

*Seules les certifications enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sont accessibles par VAE.*

*Consultez-les sur :*

*[www.rncp.cncp.gouv.fr](http://www.rncp.cncp.gouv.fr)*

*👉 La VAE est une procédure longue (de 8 à 12 mois) et exigeante.*

## En savoir plus

[www.apmac.asso.fr/apmac-formation/vae/](http://www.apmac.asso.fr/apmac-formation/vae/)  
[www.vae.gouv.fr/](http://www.vae.gouv.fr/)  
[www.arftlv.org/pages/150/VAE-Certification.aspx](http://www.arftlv.org/pages/150/VAE-Certification.aspx)

## Contact APMAC Formation

Katia – [formation@apmac.asso.fr](mailto:formation@apmac.asso.fr)  
05 46 92 13 69